

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2022

Date de la convocation : 29/03/2022

**Membres présents** : Anaïs ABRAMATIC, Pascal BANDI-MARCHAND, Daniel BOEGLI, Magali FERCIOT, Jean FRIED, Jacqueline GIGON, Jean Michel GROSCLAUDE, Corinne MOUGEY, Gino PELLEGRINI, Jean- Louis REBICHON, Priscille ROY, Maud WANHAM-PECHEUX.

**Excusés** : Laetitia JOLY (procuration à Jacqueline GIGON), Mourad ASSAL (procuration à Corinne MOUGEY)

En présence de Marilyn N'BOUELA, secrétaire de mairie

### Ordre du jour

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 07 mars 2022
- 2) Budget Communal :
  - Compte Administratif
  - Comptes de Gestion
  - Affectation du résultat
  - Vote des taux Taxes foncières Bâti, Taxes Foncières Non Bâti
  - Subventions aux associations
  - Vote du Budget Primitif
- 3) Questions diverses
- 4) Informations diverses

### 1– Approbation compte rendu Conseil Municipal du 07/03/2022.

RAS – approbation unanime.

### 2– Budget communal

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire rappelle :

En l'application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."

Il a donc lieu d'élire un Président. Mr REBICHON Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint est élu Président.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	<b>369 847.58</b>	<b>115 225.68</b>
<b>Recettes</b>	<b>490 145.91</b>	<b>42 237.99</b>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>120 298.33</b>	<b>-72 987.69</b>

Sous la présidence de M. REBICHON, le Maire s'étant retiré au moment du vote, il est procédé au vote du Compte administratif 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2021.

**COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur (commune + CCAS) et le compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 298.33 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	175 378.34 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>295 676.67 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-64 876.63 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-11 620.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>-76 496.63 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>295 676.67 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>76 496.63 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>219 180.04 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

**Vote des taux : Taxes Foncières Bâti, Taxes Foncières Non Bâti**

*Rappel année précédente :*

Taxe foncière bâti : 35.87 %

Taxe foncière non bâti : 26.87 %

Le Conseil Municipal délibère et fixe à l'unanimité les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

Taxe foncière bâti : 35.87 %

Taxe foncière non bâti : 26.87 %

**Subventions aux associations**

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité, les montants des subventions suivantes

FC Allenjoie	320.00 €
Club les 3 Sirènes	200.00 €
L'école Buissonnière	200.00 €
Culturécomédie	120.00 €
Club canin	120.00 €
Soldats de France (ex Anciens Combattants)	120.00 €
Récré à Sons	120.00 €
ACCA	60.00 €
Souvenir Français	45.00 €
Vergers Vivants	30.00 €
Amicale Don du Sang (secteur Fesches et environs)	50.00 €
Comité des fêtes	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 385.00 €</b>

**Vote du budget primitif**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR :

APPROUVE le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	853 350.04 €	565 014.19 €
RECETTES	853 350.04 €	565 014.19 €

**3 – Questions diverses - Tour de table et infos diverses**

Opération brioches du 04/04/2022 au 10/04/2022

Elections présidentielles : scrutin du 10 et 24/04/2022

Chasse aux œufs organisée par la municipalité le 16/04/2022

Commémoration et inauguration de la plaque militaire : 8/05/22

Vide-greniers du foot : 8/05/22

Fête de l'école : 11/06/22

Elections législatives : scrutin du 12 et 19/06/2022

Fête de la musique : le 21 ou 25/06/2022

Théâtre d'un jour : date à définir

Lueur des contes : date à définir

**Fin de la séance à 20h45**